

## RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MAISON DES AILES DU 28 MAI 2024

Il y a 25 membres présents et 9 membres sont représentés.

### 1. Introduction par le Président François Florkin

*Au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale (AG) de ASBL Maison des Ailes.*

*D'après l'invitation que vous avez reçue, il était déjà clair que cette AG est importante, tant pour la Maison des Ailes que pour les associations associées à l'ASBL.*

*Sur ce slide, nous reprenons l'ordre du jour de cette AG.*

*En plus des points classiques abordés lors de l'AG de chaque association, il y a un point à l'ordre du jour « Avenir de la Maison des Ailes » qui, d'une part, expose la problématique rencontrée par la MDA et, d'autre part, demande l'approbation d'une proposition pour trouver une solution à cette problématique.*

*Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, il convient de commémorer les membres de notre association décédés en 2023.*

*Il s'agit de : Jean CROONENBERGHS, Daniel DANS, Jacques STROUX, Willy COULBEAUX et Alexander MORIAU.*

*Puis-je vous demander de vous lever et de vous souvenir d'eux en silence pendant quelques instants.*

### 2. Approbation du rapport de l'AG du 08 mars 2023

Aucun commentaire n'a été remis au Secrétaire général. Le rapport est approuvé.

### 3. Rapport d'activité 2023

Le Secrétaire Général, Nicolas Minguet présente le rapport d'activité 2023 :

- a. Membres décédés : 5 membres sont décédés en 2023 (voir ci-dessus).
- b. Statut des membres :
  - La MDA compte 347 membres (dont 27 à vie)
  - 226 membres ont payé leur cotisation pour 2024 à la date du 15 mai 2024.
- c. Statuts Associations/Clubs :
  - 32 associations/clubs sont membres de la MDA.
  - En 2023, une association est devenue membre : AAE (Académie de l'Air et de l'Espace)
  - Une association a quitté la MDA en 2023 : la Fédération Belge de l'Aviation
- d. Réunions de l'OA :

L'Organe d'administration s'est réuni 7 fois l'année précédente. En outre, de nombreuses réunions des groupes de travail ont été organisées au sein de l'OA. Un grand nombre de décisions ont été prises par échange de courriels et ont été confirmées au cours de l'OA.

- e. Événements - publications :

Aucun événement n'a été organisé en 2023.

En 2023, un encart a été distribué et publié via le magazine des VTB.

- f. Travaux majeurs et acquisitions

Les travaux majeurs suivants ont été réalisés au cours de l'année 2023 :

- Mise aux normes des installations électriques des 3e et 5e étages : 9 500 €.

- Travaux au plafond de la cuisine de la salle Leboutte.
  - Peinture du hall d'entrée et des escaliers menant au bar.
  - Réparation du chauffage de la salle Leboutte : 5.250€
  - Réparation de diverses fuites dans la tuyauterie du chauffage : 2.500€
- g. Locataires et Horeca
- Le duplex est à nouveau loué depuis le 01 févr. 2023 après une vacance de 6 mois.
  - Le 5ème étage était également vacant depuis 8 mois et est à nouveau loué depuis le 01 févr. 2024
  - Le 01 févr. 2023, la nouvelle concession pour l'exploitation de l'Horeca et des salles de réunion est entrée en vigueur.

#### 4. Rapport financier du Président

Le président informe l'AG que le trésorier Luc Defrancq a remis sa démission le 24 mars avec effet immédiat.

Les raisons en étaient que les tensions au sein de l'OA et aussi le dossier concernant l'avenir de la MDA lui pesaient trop lourdement et avaient un impact trop important sur sa paix intérieure et son sommeil. Une tentative a été faite pour le faire revenir sur sa décision, mais il a maintenu sa décision.

Luc Defrancq a correctement transmis les dossiers liés à sa gestion en tant que trésorier. Il est également prêt à rencontrer son successeur pour expliquer sa gestion.

Les données figurant dans le rapport financier final présenté à l'Assemblée Générale sont extraites du rapport financier 2023 tel que proposé par Luc Defrancq lors de l'OA du 15 février 2024.

##### Rapport financier 2023

- Situation de trésorerie au 31 déc. 2023 : 68 604,60 €  
Cependant, une partie de ce montant s'élevant à 10 850 € est constituée de fonds de tiers. Il s'agit des garanties qui ont été déposées sur notre compte par un certain nombre de locataires. Ce montant doit être déduit.  
Le 1er janvier 2024, notre ASBL dispose de 57 754,60 €
- Chiffre d'affaires 2023 : 167 071,44 €
- Dépenses 2023 : 141 051,38 €  
dont :
  - 22 727,16 € pour l'entretien de l'infrastructure
  - 23 607,53 € pour la rénovation de l'infrastructure
  - 53 710,34 € d'impôts
  - 15 956,58 € d'impôts
- Cela signifie un résultat financier positif de 26 020,06 € pour 2023.
- La valeur du bâtiment au 31/12/2023 doit également être prise en compte : Il est assuré pour 3 562 254,96 € pour le bâtiment et pour 111 735,47 € pour son mobilier.
- En bref, notre ASBL a :
  - Un actif de 3 731 754,03 €
  - Aucune dette

Budget 2024 :

o Revenus (loyers, charges, cotisations, redevances, etc.)	176.700 €
o Dépenses	149.500 €
Dont :	
- rénovation et entretien	45 000 €
- impôts et cotisations	61.000 €
Il en résulte un résultat financier positif de 27 200 €	

#### 5. Rapport des commissaires aux comptes

En l'absence de Mme Marie-Christine Lybaert et de Jan Demeyere, le président donne lecture du rapport des commissaires. Ils ont été heureux de constater que la tenue des comptes de l'exercice 2023 a été réalisée avec le plus grand soin, ce qui permet de présenter des états financiers bien structurés et de donner une image fidèle du résultat et de la situation financière de l'association pour l'année 2023.

#### 6. Approbation des comptes 2023 et du budget 2024. Décharge aux commissaires aux comptes et aux administrateurs pour l'année 2023.

Le Président propose à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2023 et le budget 2024 présentés par le Conseil d'administration.

Il demande également à l'Assemblée générale de donner décharge aux commissaires et aux administrateurs pour l'année 2023.

**L'Assemblée générale approuve les comptes 2023 et le budget proposé pour 2024.**

**L'Assemblée générale donne décharge aux commissaires et aux administrateurs pour l'année 2023.**

#### 7. Nomination des commissaires

Marie-Christine Lybaert ne souhaite plus exercer les fonctions de commissaire. M. Jan Demeyere a informé le président qu'il était également prêt à procéder au contrôle des comptes pour l'exercice 2024.

Le président remercie Mme Lybaert d'avoir assuré le contrôle des comptes pendant de nombreuses années.

Il propose à l'Assemblée générale d'approuver la nomination de M. Demeyere en tant que commissaire aux comptes pour 2024

**Les membres de l'AG sont unanimement d'accord.**

#### 8. Élections statutaires

Administrateurs démissionnaires : 4 administrateurs sont démissionnaires, il s'agit de Luc Defrancq, Jan Demeyere, Robert Eggermont et Gérard Houben.

Les raisons de la démission de Luc Defrancq ont déjà été évoquées. L'OA regrette sa décision mais la respecte. Luc est devenu administrateur en 2005 et a occupé le poste de trésorier dès le début de son mandat. Il s'est acquitté méticuleusement de cette tâche. Les personnes qui venaient régulièrement à notre AG ont toujours appréciées ses explications concernant le rapport financier. Luc est également celui qui a rédigé nos nouveaux statuts. Je tiens à remercier Luc pour le travail qu'il a accompli au profit de notre ASBL.

Un deuxième administrateur qui ne souhaite pas renouveler son mandat est Jan Demeyere. Le contrat de Jan en tant qu'auditeur à l'OCCAR a été prolongé jusqu'en 2027. Il réside généralement à Bonn et ne pourrait donc pas participer à nos réunions. Nous espérons le récupérer en tant qu'administrateur en 2027. Jan reste prêt à assumer la tâche de commissaire aux comptes.

Gérard Houben et Robert Eggermont ne souhaitent pas non plus entamer nouveau mandat. Gérard est administrateur depuis 2005 et a déménagé en France. Bob est administrateur depuis 2009 et ne souhaite pas accepter un quatrième mandat. Gerard et Bob participaient très régulièrement aux réunions de l'OA et étaient toujours prêts à assumer des tâches spécifiques. Merci Gerard, merci Bob.

### **L'AG prend acte de leur démission.**

Trois administrateurs sont en fin de mandat et sont rééligibles :  
Nicolas Minguet, Hermine Rasquin, Danny Van Brusselen.

### **L'AG a approuvé à l'unanimité le renouvellement de ces mandats.**

Il y a trois candidats administrateurs. Le président présente les candidats.

#### **Alfred RAES**

*Fred est né à Bad-Godesberg le 13 juin 1950. Après avoir fréquenté l'école des sous-officiers de Zedelgem, il suit une formation de para-commando à Flawinne.*

*Après un passage dans la division Interforces à Lierre, il suit une formation d'officier de troupe de transmission. Il a fait sa transition comme officier de carrière par le biais de l'ERM.*

*Il a été stationné à : QG Northag, 4TTR, QG 17PsBde, l'ERM et l'école des transmissions de Peutie.*

*Il a pris sa retraite en tant que Cdt en 2020.*

*Au niveau sportif, il participe depuis 2005 aux Championnats du monde de course d'orientation.*

*Il fait également du bénévolat au refuge pour chats de Bruxelles. Ce qui, soit dit en passant, pourrait être une piste intéressante pour lutter contre les souris dans les sous-sols de la MDA.*

#### **Chrétien CHABOT**

*La carrière militaire de Chrétien a commencé à Saffraanberg où il a été formé en électronique. Par la suite, il a suivi la formation pour devenir officier à l'EPSL à Laeken et ce avec, entre autres, un certain Nico Minguet.*

*Il a été employé au 25<sup>ème</sup> Log Wing pendant deux ans, puis au CEMEC pendant 9 ans.*

*Au cours de cette période, il a obtenu un post-graduat en informatique de gestion à l'ULB et une Licence en sciences du travail de l'UCL.*

*En 1980, Chrétien a quitté le ministère de la Défense et a occupé diverses fonctions dans le domaine informatique. Ces postes vont de Software Manager à Directeur général.*

*Adeptes de la formation continue, il suit un « Graduat en comptabilité » au CVO de Leuven et un Master in « Accountancy en Revisoraat » à la KUL.*

*Entre 2007 et 2020 il est actif dans le domaine de la comptabilité. Il crée son propre cabinet comptable et fiscal indépendant en 2009 (Chris Accounting SRL), puis obtient un master complémentaire en droit fiscal à l'ULG en 2015 et devient expert-comptable certifié en 2017.*

*Il cède enfin sa clientèle et donne sa démission en tant qu'expert-comptable certifié en 2022.*

*Chrétien participe aux réunions de notre OA en tant qu'expert depuis déjà un an.*

## **John VAN HENDE**

*Le colonel d'Avi, administrateur militaire John Van Hende est marié à Kristel Joosten, et, en tant que famille nouvellement recomposée, ils ont trois enfants et vivent à Hamme.*

*John a commencé sa carrière militaire en 1992 en tant qu'étudiant à l'ERM – toutes armes.*

*Après l'ERM, il a travaillé dans l'administration financière du personnel, d'abord au 1<sup>er</sup> Wing, puis comme Commandant d'Escadrille au 20<sup>ème</sup> Wing de Support ;*

*Il a ensuite travaillé pendant plusieurs années dans le monde budgétaire (crédits opérationnels, crédits de personnel et fonction de synthèse).*

*Après son 2<sup>ème</sup> cycle en 2007-2008, il a été employé à la DGBF. Au sein de BFB, il a participé à la préparation du budget et au suivi de son exécution.*

*Il a participé à la formation d'Administrateur militaire et a obtenu son brevet en 2013.*

*Par la suite, il revient dans le monde du budget et devient officier de projet dans plusieurs projets successifs :*

- *Projet FEDCOM – Comptabilité fédérale, responsable de l'ensemble du volet des crédits de personnel et des recettes.*
- *Projet HRM@Defence – le nouvel outil de gestion du personnel, responsable de tous les processus financiers mis en place dans ce système.*
- *Projet du nouveau moteur de paie SAP – tout depuis le calcul du net aux déclarations. Chef de projet également pour la Police intégrée.*

Depuis la fin de l'année dernière, il est commandant de division de la division BFP (Payroll).

En cumul, il est également trésorier de l'ASBL AVIA.

## **L'AG approuve à l'unanimité la nomination de ces nouveaux administrateurs**

Le conseil d'administration est désormais composé de : Chrétien Chabot, François Florkin, Philippe Goffin, Nicolas Minguet, Alfred Raes, Hermine Rasquin, Michel Top, Danny Van Brusselen, Francis Van Den Bossche, John Van Hende et Jack Waldeyer.

Nos statuts prévoient que le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire général sont nommés par l'AG.

Il n'y a pas de changement dans les fonctions de président et de vice-président. Le Conseil d'administration propose que le poste de trésorier soit occupé par John Van Hende et celui de secrétaire général par Chrétien Chabot.

## **L'AG approuve à l'unanimité les nominations proposées**

Intervention du président.

*« Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais attirer l'attention sur le fait que Nico n'assumera désormais plus la fonction de Secrétaire Général.*

*Déjà en 2022, il avait exprimé le souhait de mettre fin à son mandat. Tout d'abord, je tiens à le remercier pour sa patience et aussi pour sa volonté de rester à bord de l'OA à l'avenir de sorte à coacher son successeur.*

*Nico a assuré la fonction de Sec Gen pendant 9 ans. Surtout les 6 dernières années ont été plus que difficiles. Au sein de l'OA et dans la gestion quotidienne de la MDA, il était la figure centrale.*

*Son engagement, sa disponibilité, sa connaissance de tous les aspects de la gestion de la MDA et du bâtiment lui-même sont inégalées. De plus, il est toujours disposé et compétent pour résoudre lui-même*

les problèmes. Installation de pompes, remplacement de serrures, résolution de problèmes informatiques, débouchage de conduites, etc ; il ne recule devant aucun défi. Je pourrais parler pendant des heures de tous les problèmes auxquels il a été confronté et de tout ce que nous avons vécu ensemble au cours des dernières années.

Nico, au nom de l'OA et de moi-même, je tiens à te remercier de tout cœur. J'espère que nous pourrons continuer à compter sur toi. Tout l'OA et surtout Chrétien comptent sur votre soutien.

## 9. L'avenir de la Maison des Ailes

### a. Introduction par le président

Les décisions qui seront prises après la présentation du dernier point à l'ordre du jour auront un impact majeur tant sur l'ASBL Maison des Ailes que sur les associations associées à la MDA.

En tant qu'ASBL nous sommes confrontés à d'énormes défis financiers. Les défis à court et moyen terme sont causés par le vieillissement rapide du bâtiment dont nous sommes propriétaires. À plus long terme, les adaptations nécessaires en raison des normes imposées dans le cadre des mesures contre le réchauffement climatique sont impayables pour notre ASBL.

Afin d'analyser tous les aspects de ce problème, deux groupes de travail ont été mis en place. Les résultats de leurs travaux ont été régulièrement présentés à l'ensemble de l'OA et, le cas échéant, les décisions nécessaires ont été prises par l'OA.

Le GT1 s'est penché sur l'utilisation de notre infrastructure afin d'en saisir les besoins réels. Nous avons également examiné dans quelle mesure cette utilisation répond aux objectifs de notre ASBL. Michel Top, vice-président, vous fera une présentation à ce sujet.

Le GT 2 a analysé les différentes solutions possibles. Chrétien Chabot vous les présentera. A l'issue de cette présentation, la proposition finale de l'OA vous sera présentée. Je tiens à remercier Chrétien pour le travail qu'il a accompli.

### b. Présentation par Michel Top : Historique – objectifs – utilisation du bâtiment MDA

En introduction à la présentation sur l'avenir de la Maison des Ailes (MDA), le vice-président de la MDA a dressé un bref aperçu des objectifs de l'ASBL, de l'importance et de l'utilisation du « bâtiment » MDA situé au 1, rue Montoyer, par les associations.

L'objectif de l'ASBL MDA, lors de sa création en 1937, était initialement limité à la promotion de l'amitié et des contacts entre le personnel navigant, la promotion de l'aviation et la fourniture d'un port d'attache pour le personnel navigant. Plus tard, cela a été élargi à tout le personnel et aux organisations liées à l'aviation, navigant et non navigant.

À partir de 1939, l'ASBL était basée à l'hôtel Rolin, 53 avenue des Arts, à Bruxelles, qui a été acheté grâce à un prêt en 1944, en même temps que la résidence du N°1 de la rue Montoyer.

Le bâtiment actuel a été construit en 1962, grâce à un don de Mme Marie Monseur Fontaine à l'ASBL en 1953, d'une valeur de 21 millions de BEF. Depuis 2016, 505 K€ ont été investis pour l'entretien/l'amélioration du bâtiment devenu très vétuste.

Des investissements importants et continus, dépassant les revenus de la MDA, seront nécessaires au cours des prochaines années.

La propriété actuelle du "bâtiment" MDA n'est qu'un moyen de réaliser les objectifs de l'ASBL et n'est pas un but en soi pour l'ASBL. La disparition éventuelle du bâtiment en tant que propriété ne signifie pas que l'ASBL ne pourra pas remplir ses objectifs pour ses membres d'une autre manière et/ou avec d'autres moyens.

Actuellement, la MDA compte 32 organisations membres, dont 21 (66%) ont un lien avec l'aviation au sens large. Seules 5 de ces 21 organisations utilisent régulièrement (de façon limitée) les installations de la MDA. Pour tous les autres membres, la MDA n'est qu'une adresse/boîte aux lettres pour leur siège social. L'exploitation de l'Horeca n'est pas viable uniquement avec cette utilisation très limitée par les membres. Ce manque à gagner doit être compensé par diverses activités étrangères aux

objectifs de MDA. L'absence d'intérêt des membres pour des activités spécifiques de l'ASBL, telles que le prix Marie Monseur-Fontaine, est préoccupante. Lors de la remise de ce prix en 2019 et 2022, seul les VTB étaient significativement représentés.

Le 21/11/23, s'est tenue une réunion informative organisée par l'organe d'administration de la MDA, pour les 5 organisations membres régulièrement présentes afin de discuter de ces problèmes. Les réflexions/remarques ont été prises en compte dans l'étude sur l'avenir de la MDA.

Les constatations ci-dessus sont des éléments supplémentaires déterminants pour la prise de décisions concernant la situation financière, les investissements nécessaires et l'avenir du "bâtiment" Maison des Ailes.

### **c. Présentation de Chrétien Chabot : l'avenir de la Maison des Ailes**

#### 1) Introduction

*Maintenir la maison des ailes dans un état opérationnel est de plus en plus difficile étant donné les frais de réparation et de rénovation urgents qu'elle nécessite continuellement.*

*Le total des montants à prévoir pour les rénovations ont été estimées par l'organe d'administration à **500.000 €**. Ces rénovations de base n'ont, de plus, rien à voir avec les rénovations « zero emissions » prévues par la Commission européenne pour 2050 qui seront beaucoup plus conséquentes encore.*

*L'ASBL ne dispose pas des fonds nécessaires pour entreprendre ces rénovations urgentes.*

#### 2) LES 3 SOLUTIONS POSSIBLES

##### • **Financement bancaire**

Un prêt de 500.000 € à terme de 10 ans à 4% d'intérêt supposerait une mensualité de 5.106,10 € ou **61.273,20 € par an**, ce qui dépasse le bénéfice annuel avant investissement pour 2023 qui était de (23.607,53 € + 26.020,06 €) = **49.627,59 €**

Une telle demande ne sera pas acceptée par un organisme financier.

##### • **Dissolution de l'ASBL**

L'ASBL peut être dissoute, à tout moment, par décision de l'Assemblée générale des membres, sans devoir être justifiée. La dissolution peut être réalisée selon deux modalités distinctes :

##### - La dissolution suivie par une liquidation

Le liquidateur devient l'**organe de l'ASBL**, et les administrateurs sont démis de leur fonction et de leurs obligations. Le liquidateur a pour mission de liquider l'ASBL, c'est-à-dire notamment réaliser les actifs de l'ASBL et donc de vendre le bâtiment.

À défaut de dispositions statutaires, l'affectation du solde de la liquidation est déterminée par l'assemblée générale de l'ASBL qui l'affecte à un but désintéressé.

##### - La dissolution et liquidation en un acte.

En cas de dissolution et liquidation en un seul acte, il est décidé lors d'une seule et même assemblée générale de dissoudre l'ASBL avec clôture immédiate de la liquidation. Immédiatement après, l'ASBL cesse d'exister définitivement.

Condition principale : aucune dette

Ceci est difficilement envisageable si l'immeuble est encore propriété de l'ASBL, parce-que dans ce cas, l'immeuble lui-même devra être affecté à une association sans but lucratif et il faudra trouver préalablement une association qui veuille le reprendre.

Cette procédure est idéale si l'immeuble a été vendu, dans le cas où les associations ne souhaitent plus utiliser les services de la Maison des Ailes.

##### • **Vendre l'immeuble partiellement ou totalement**

La vente de l'immeuble en plusieurs lots est un processus de vente long difficile.

En cas de vente de l'immeuble dans son ensemble, l'opération prendra environ un an. Après la vente, le produit de celle-ci revient à l'ASBL.

#### **d. LE CHOIX PROPOSE PAR L'ORGANE D'ADMINISTRATION**

##### 1) Description de la solution retenue

L'organe d'administration propose de vendre le bâtiment dans sa totalité avec l'assistance d'un agent immobilier de renom.

Deux agents immobiliers ont été consultés : la société Colliers et la société CBRE.

La société CBRE a été choisie pour sa notoriété et son professionnalisme. Cette société a essayé d'évaluer le prix du bâtiment « Maison des Ailes » en fonction du projet du futur acheteur. Elle distingue 4 cas possibles, comme repris dans le schéma ci-dessous :

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4				
Démolition-reconstruction		ou	Rénovation				
Bureaux	ou	Résidentiel	Bureaux	ou	Résidentiel		
MONTANT DE LA VENTE EN FONCTION DU SCENARIO PROPOSE PAR L'ACHETEUR							
3.200.000 €		1.600.000 €		2.400.000 €		1.300.000 €	

La collaboration entre l'ASBL « Maison des Ailes » et la société CBRE est formalisée par une convention exclusive de conseil et de courtage, qui couvre une période de 9 mois et qui a déjà été signée par le président de l'Organe d'Administration, avec l'approbation de cet Organe et sous réserve d'une clause résolutoire, si l'organe d'administration n'obtenait pas l'aval des membres réunis lors de l'assemblée générale ordinaire qui est prévue pour le 28 mai 2024.

Un planning du processus de vente a été élaboré comme suit :

Aval donné à la mission de CBRE lors de l'assemblée générale du 28 mai 2024.

- 1<sup>er</sup> septembre 2024 : début de la recherche de clients potentiels.
- 28 février 2025 : Fin ultime de la période de recherches.
- Début mars 2025 : Signature du compromis de vente
- Vers le 15 juin 2025 : Signature de l'acte authentique

Il est impossible aujourd'hui de déterminer quel sera le montant de la vente que recevra l'ASBL.

C'est pourquoi l'organe d'administration se réserve une période de réflexion après la vente. Pendant cette période, il est possible que soit envisagée la location de locaux par l'ASBL pour une durée limitée, afin de préparer une stratégie pour l'avenir, qui sera, soit :

- ✓ De confirmer la décision de fonctionner à partir d'un bien loué,
- ✓ D'acheter un nouveau bien, adapté aux besoins réels des associations, en fonction du capital disponible.
- ✓ De créer un fonds pour aider les associations qui s'occupent de l'aviation en général (sans achat ou location de bureaux).



## 2) Le mandat du Président

Nous avons demandé à l'assemblée générale d'approuver le planning de travail suivant :

- i) *Signature de la convention exclusive de conseil et de courtage par François Florkin.*
- ii) *Aval de la convention par l'Assemblée générale du 23 mai 2024 et demande d'un mandat pour l'OA de signer un contrat dont le prix plancher serait 1.300.000 €. Si l'offre retenue est inférieure au prix plancher, l'assemblée générale sera convoquée à nouveau.*
- iii) *Implication de l'Organe d'administration pour entériner le choix du candidat préféré.*
- iv) *Signature d'un compromis de vente ou d'un contrat similaire par François Florkin, après confirmation du choix l'acheteur par l'organe d'Administration.*
- v) *Réunion d'une Assemblée générale pour expliquer le planning et les modalités de la vente et l'avenir de la Maison des Ailes.*
- vi) *Signature de l'acte authentique par François Florkin et paiement.*
- vii) *Dans le cas où le compromis de vente ou le contrat similaire n'est pas suivi d'un acte authentique, la procédure est reprise comme si l'offre retenue est inférieure au prix plancher.*

**L'assemblée générale approuve la proposition formulée par le conseil d'administration. À l'exception d'un membre de l'AG, cette approbation est unanime. Un membre de la réunion a souhaité s'abstenir.**

Intervention du Président

*En ce qui concerne l'avenir de l'ASBL MDA, le président a souligné l'importance d'une contribution claire des associations. Il est important de savoir quels services offerts par la MDA sont importants pour eux.*

*Le Président a également précisé avoir l'intention d'informer les associations à intervalles réguliers sur l'état d'avancement du dossier.*

Le président clôt l'Assemblée générale et invite tous les participants au verre de l'amitié.

Les administrateurs sont immédiatement invités à une réunion de l'OA dans la salle du conseil.

François Florkin  
Président

Chrétien Chabot  
Secrétaire général